



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23^e séance du mardi 22 juin 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2021/15 de la Municipalité du 11 février 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la stratégie pour une ville fraîche et des « Principes d'arborisation des rues lausannoises (février 2020) » ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- permettant la mise en oeuvre d'un plan visant à accroître de 50 % la couverture de canopée sur le territoire lausannois d'ici 2040 ;
3. d'accepter le prélèvement sur le Fonds du développement durable pour un montant de CHF 1'000'000.- et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous le chiffre 2

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

Le mardi 22 juin deux mille vingt et un.

La présidente :



Le secrétaire :